



COMITÉ CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR LA MISE À JOUR DE LA LISTE INDICATIVE DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL AU CANADA

Extrait du compte rendu des décisions de novembre 2017

Fjord du Saguenay et sa confluence

Le **Comité Fjord du Saguenay/Patrimoine mondial** a préparé une demande pour l'inscription du **Fjord du Saguenay et sa confluence** à la Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada.

La région du **Fjord du Saguenay et de sa confluence** possède des formations géologiques importantes; une productivité biologique qui est le résultat d'un mélange d'eau douce et d'eau de mer; et une riche histoire humaine qui est attestée par des ressources archéologiques notables.

Le Comité ne recommande pas à la ministre que le **Fjord du Saguenay et sa confluence** soit ajouté à la Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada. Le Comité est d'avis que ce site ne répond pas à la norme élevée de valeur universelle exceptionnelle du patrimoine mondial en ce qui concerne la valeur de son patrimoine géologique ou la valeur de son patrimoine culturel. Le site a le potentiel de démontrer une valeur universelle exceptionnelle relativement à sa productivité biologique (critère ix). Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour prouver la valeur universelle exceptionnelle selon des comparatifs mondiaux, et pour s'assurer que les limites de la région sont acceptables pour assurer son intégrité à long terme.

Le Comité souligne que les valeurs patrimoniales du **Fjord du Saguenay et sa confluence** ont été reconnues par la création tant du **Parc national du Fjord-du-Saguenay** que du **Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent**.